

Discussion des rapports de M. Dronsart et de M. Bondy.

En ce qui concerne les infirmières, M. Bondy rappelle que pour s'enrôler dans les services de la Croix-Rouge, elles doivent être des professionnelles, c'est-à-dire avoir obtenu des diplômes décernés par l'une des écoles reconnues. En cas de calamité, la Croix-Rouge peut compter sur 50.000 infirmières que les comités locaux sont en mesure de désigner immédiatement.

Discussion des rapports de M. Dronsart et de M. Bondy.

Le colonel Meckler, directeur de l'Action sociale de la Société de secours aux blessés militaires (Croix-Rouge française) met à la disposition des assistants une circulaire de 1934 sur les secours immédiats dont le texte concis est le résultat d'une longue étude.

M. de Fischer, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, demande à M. Dronsart quel est le rôle de la Croix-Rouge de Belgique en cas de guerre, quelles mesures on prend pour la mobilisation des auxiliaires ou infirmières, et quel est le contenu du « cahier de mobilisation ».

M. Dronsart répond à ces questions. En cas de guerre, la Croix-Rouge doit assurer le fonctionnement des hôpitaux déjà existants, de tous les hôpitaux auxiliaires et celui des cantines et infirmeries de gares. La Croix-Rouge soignerait les gazés, le service de détection et d'inspection devant être confié à des combattants, c'est-à-dire à des hommes qui ne portent pas le brassard et ne sont pas protégés par la Convention de Genève. L'immatriculation, ou mieux, l'enrôlement des infirmières se fait sur des fichiers constamment mis à jour et les infirmières elles-mêmes sont sans cesse tenues en éveil. Le cahier de mobilisation contient l'indication de toutes les mesures à prendre pendant la période d'alerte, puis pendant la mobilisation.

M. le lieutenant-colonel Knudtzon rend hommage aux infirmières qui, comme il l'a constaté lui-même en Bulgarie, travaillent, dans des actions de secours, pour des populations étrangères dont elles ne connaissent pas la langue ni les habitudes, et qui n'en accomplissent pas moins, en ces conditions difficiles, une œuvre admirable.

M^{lle} Pachedjewa, secrétaire de l'École des infirmières de la Croix-Rouge bulgare, demande à Messieurs Dronsart et Bondy à quels travaux s'adonnent les infirmières quand elles n'ont pas à agir en temps de calamités. Les infirmières qui travaillent en temps de calamités

Discussion des rapports de M. Dronsart et de M. Bondy.

sont-elles les mêmes que celles qui occupent les postes des hôpitaux ? Peut-on les en retirer en temps de calamités, et par qui les remplace-t-on dans les hôpitaux ? Leur donne-t-on des cours complémentaires ?

M. Bondy répond que les 50.000 infirmières prêtes à entrer en service lors des calamités peuvent, entre-temps, travailler dans les hôpitaux privés ou publics, etc. La Croix-Rouge américaine n'a pas institué de cours spéciaux pour elles.

Mrs. Carter demande à M. Bondy s'il estime suffisante, pour le cas de calamités, l'instruction générale donnée aux infirmières. Quand 500 ou 600 infirmières sont réunies dans une même action de secours, la coordination de leurs efforts est-elle satisfaisante ? Une instruction complémentaire n'est-elle pas nécessaire pour celles qui n'ont pas suivi une école de la Croix-Rouge ?

M. Bondy répond que s'il est nécessaire d'éduquer spécialement les infirmières qui dirigent une œuvre de secours, il n'est pas possible de donner à toutes les autres une instruction spéciale.

M. Dronsart répond à Mrs. Carter. Ce qui importe avant tout, c'est la discipline (acquise à l'école), c'est le dévouement, le bon sens et l'esprit d'initiative. Les infirmières-visiteuses s'adaptent plus facilement aux conditions difficiles du travail en temps de calamité que les infirmières hospitalières habituées à trouver à leur disposition le matériel le plus perfectionné. On devrait, dans les écoles d'infirmières, prévoir une partie importante pour les secours d'urgence, de manière que les infirmières ne soient pas désorientées en arrivant sur le terrain, mais qu'elles sachent se tirer d'affaire.

Il n'y a pas lieu de redouter qu'un trop grand nombre d'infirmières soient immatriculées à la Croix-Rouge pour le service des calamités. En effet, il serait fâcheux de retirer celles qui travaillent dans les hôpitaux pour les envoyer à des services d'urgence. A la question qui est posée : doit-on rémunérer les infirmières ? M. Dronsart répond qu'en Belgique on a maintenu le service bénévole, sans aucune rémunération, les frais de logement et de nourriture étant seuls payés.

M^{me} la comtesse Tarnowska, présidente de l'Association des infirmières de la Croix-Rouge polonaise, rend compte des expériences faites dans son pays pour adapter et préparer les infirmières à leur service en dehors des hôpitaux. L'armée a demandé que des infirmières soient attachées aux manœuvres pour mettre au point le ravitaillement auprès des ambulances. L'excellente préparation qu'elles ont reçue à l'hôpital les laisse inexpérimentées à cet égard. On a pensé remédier à cet état de choses en leur faisant suivre pendant un mois à six semaines, lors de leurs vacances d'été, un programme mi-sportif (les infirmières ont besoin d'exercice), mi-pratique : cours de cuisine en vue du ravitaillement.

Discussion des rapports de M. Dronsart et de M. Bondy.

Dame Beryl Oliver remercie M. Dronsart de son excellent rapport et exprime un autre avis que lui sur les « équipes » nommées en Angleterre « détachements d'aides volontaires ». Ces détachements fonctionnent en Angleterre depuis vingt-huit ans et travaillent dans une heureuse émulation. Suivant les circonstances, on a recours à un seul détachement, ou à deux, trois ou même dix. Sans les comités locaux, une telle organisation, vingt-cinq mille D.A.V., ne serait pas possible. A-t-on besoin d'un ou deux équipiers séparément ? On peut s'adresser à eux, bien qu'il soit préférable de les laisser avec leur groupe. La discipline est de rigueur. Chaque équipe doit servir sous les ordres de n'importe quel officier.

M. Dronsart se déclare d'accord avec Dame Beryl Oliver dans la mesure où le mot « équipe » désigne des groupements locaux.